

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/084/1.1

Feuillet n° 091

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil dix-neuf, le 18 septembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 10 septembre 2019**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	39
Votants :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires** : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT.

**Suppléants** : Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD, Yves THOMASSON représente Dominique DURAND, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

## EXCUSÉS

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Serge PEDENON donne pouvoir à Serge EYMARD, Camille GERAUD, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Arlette VERDIER, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**SECRÉTAIRE** : Mme Annie DELAGE

## OBJET : Attribution du marché pour l'étude pré-opérationnelle OPAH

VU la délibération n° 2019054 du 8 avril 2019 portant constitution d'un groupement de commandes et désignant la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement,  
VU la délibération n° 2019061 du 29 avril 2019 portant sur le lancement de l'étude pré-opérationnelle OPAH et de la consultation

AR PREFECTURE

024-200041150-20190918-DE2019084-DE  
Regu le 19/09/2019

Monsieur le Président rappelle les termes de ces délibérations concernant la volonté de l'intercommunalité de mettre en œuvre, en collaboration avec les Communautés de Communes de Sarlat Périgord Noir et Vallée de l'Homme - dans le cadre d'un groupement de commandes, une étude pré-opérationnelle visant à vérifier les conditions et la faisabilité d'une opération d'amélioration de l'habitat.

Monsieur le Président précise que la consultation a été lancée le 27 mai 2019 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes. À l'issue de cette consultation, le 24 juin à 12 h, deux offres ont été réceptionnées puis analysées, lors de la commission Ad'hoc du 16 juillet 2019, selon les critères suivants : Valeur technique : 60% / Prix de la prestation : 40%

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'offre la mieux disante du bureau d'études SOLIHA pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle, pour un montant de 80 099 € H.T., soit 96 118,80 € T.T.C.

**Plan de financement définitif de l'étude pré-opérationnelle :**

Coût	Financement
80 099 € HT (96 118,80 € TTC)	- Anah (50 %) : 40 049,50 €
	- Conseil Général (25 %) : 20 024,75 €
	- Communautés de Communes (25 % du HT + TVA) : 36 044,55 €

Monsieur le Président précise qu'il convient de signer un avenant à la convention de groupement de commandes afin d'intégrer la TVA dans les coûts de l'étude pris en charge par les membres du groupement.

**Le Président s'est retiré et n'a pas pris part au vote,  
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'attribution du marché au candidat proposé par la commission Ad'hoc, à savoir SOLIHA pour un montant de 80 099 € H.T.,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'étude pré-opérationnelle,
- **APPROUVE** la signature d'un avenant à la convention de groupement de commande,
- **DÉCIDE** de solliciter la participation financière de l'ANAH à hauteur de 50 % du montant définitif de 80.099 € H.T. et du Conseil Général de la Dordogne à hauteur de 25 %,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 19/09/2019

Le Président,  
Dominique BOLSQUET.



AR PREFECTURE  
024-200041150-20190918-DE2019084-DE  
Regu le 19/09/2019

